

Formation à
distance

De la ville à son aménagement : les fondamentaux de l'urbanisme

Contact :
magali.beau@cnfpt.fr
03.28.51.32.33



PUBLIC

Cadres et agent.e.s devant maîtriser les grands principes de l'urbanisme sans pour autant en être spécialistes.

OBJECTIFS

- Identifier l'urbanisme en tant que processus urbain (son histoire, ses enjeux, ses stratégies).
- Maîtriser le vocabulaire de l'urbanisme.
- Identifier les acteur.rice.s publics et privés de l'aménagement.
- Connaître les modalités de conception et mise en œuvre des projets urbains (de la planification à la réalisation des opérations d'aménagement).
- Connaître et comprendre les évolutions de ce champ d'activité, interfacée avec les autres dimensions de l'action publique.

CONTENU

- La définition de la ville et de l'urbanisme : le territoire et ses différentes échelles, l'évolution des villes, le système urbain et ses fonctions (sociales, économiques etc.), les formes urbaines, les problématiques d'habitat-logement, de mobilité et d'espaces publics.
- La conception du projet urbain : les stratégies d'aménagement, le rôle des acteur.rice.s de l'aménagement, et la définition du projet (ses objectifs, l'articulation entre la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre).
- La mise en œuvre du projet urbain : l'expression du projet dans les documents de planification, la politique foncière et ses outils, la programmation urbaine, les stratégies de réalisation du projet, les outils de l'aménagement et la conduite de projet.
- Les filières de l'aménagement : les différentes conceptions de la fabrique urbaine.

PROGRAMME

Module 1 : De la ville à l'urbanisme

Les stratégies d'aménagement sont transversales et intégrées en s'articulant avec les enjeux et politiques de l'habitat-logement, des transports-déplacements, de développement économique, d'environnement... Ce module aborde l'urbanisme dans ses dimensions historiques, spatiales, économiques et sociales et permet d'appréhender le caractère systémique de l'aménagement.

Chapitre 1 : Les 4 facettes de la ville

Chapitre 2 : Le système urbain

Chapitre 3 : Jalons pour l'histoire des villes. « La cité à travers l'histoire »

Chapitre 4 : Sociétés urbaines en mouvement

Chapitre 5 : Les activités en ville

Chapitre 6 : Formes, tracés et composition

Chapitre 7 : Le logement et l'habitat urbain

Chapitre 8 : L'espace public urbain

Chapitre 9 : Mobilités

Chapitre 10 : Pourquoi l'urbanisme ?

Module 2 : De l'urbanisme à l'aménagement : la conception du projet urbain

Ce module a ainsi pour objectifs :

- De connaître les différents types de développement urbain (en diffus, en extension ou en renouvellement urbain)
- D'identifier les différents acteurs publics et privés de l'aménagement et d'appréhender leur rôle et positionnement dans la conception et la mise en œuvre du projet
- De définir les composantes du projet urbain.

Chapitre 1 : Les terrains de l'aménagement

Chapitre 2 : Les acteurs de l'aménagement

Chapitre 3 : Les différentes conceptions du projet urbain

Chapitre 4 : La construction du projet urbain

Module 3 : La mise en œuvre du projet urbain

Ce module a pour objectifs :

- De maîtriser la traduction du projet urbain dans les documents de planification
- D'identifier les enjeux du passage de la planification à la programmation
- De connaître les différentes stratégies de mise œuvre et de financement du projet urbain
- D'appréhender les différents outils de l'aménagement

Ce module propose également une analyse des différentes filières (ou modes) de l'aménagement en France, en fonction des stratégies adoptées par les acteurs et des leviers juridiques, fonciers, financiers qui sont mobilisés.

Chapitre 1 : L'expression du projet urbain dans les documents de planification

Chapitre 2 : Les documents d'urbanisme et le droit des sols

Chapitre 3 : La programmation de la mise en œuvre du projet urbain

Chapitre 4 : La déclinaison du projet urbain

Chapitre 5 : Les stratégies de mise en œuvre du projet urbain

Chapitre 6 : La ZAC : un outil évident pour une maîtrise optimale du projet urbain

Chapitre 7 : Les alternatives pour une maîtrise optimale du projet

Chapitre 8 : La maîtrise foncière

Chapitre 9 : Le financement du projet urbain et les contributions aux équipements

Chapitre 10 : L'évaluation de la maîtrise publique du projet urbain

Chapitre 11 : Les filières de l'aménagement

Chapitre 12 : La construction d'une politique locale de l'aménagement

Progression: 100%

MISE EN ŒUVRE DU PROJET URBAIN

Les documents d'urbanisme et le droit des sols

→ Les zones à urbaniser (AU)

- On distingue deux sortes de zones AU, qui s'adressent en fait à des catégories d'acteurs différents :
 - Les zones AU "strictes"
 - Les zones AU "à règlement"
- Elles sont également de nature très différentes. Par l'existence d'un droit des sols et par leur régime de prix fonciers, les zones à règlement sont plus proches des zones urbaines. L'appellation commune de "zone à urbaniser" crée donc un certain nombre de confusions.
- Les PLU classent souvent les zones AU en fonction de leur **priorité** : les zones à court terme sont classées à règlement (1AU) et les zones à plus long terme sont laissées strictes (2AU). Mais une fois qu'une zone AU a été classée à règlement, il est beaucoup plus difficile d'y mettre en œuvre un aménagement négocié ou public. Pour des projets complexes et de qualité, les PLU doivent souvent être modifiés. Il n'est donc pas toujours utile d'afficher un règlement et des orientations d'aménagement qui devront ensuite être modifiés et qui entre-temps risquent d'empêcher la sortie des opérations pour cause de terrains trop chers.

Cliquez pour agrandir

menu

DUREE

Le temps de travail à distance, en collectivité, peut être estimé à 18 heures environ. Il est souhaitable que cette formation à distance soit réalisée dans une période contenue afin de capitaliser les apprentissages.

La formation est « granularisée » en courtes séquences de 20 minutes qui permettront à l'agent.e de progresser par étapes dans les ressources. Chaque étape est associée à une notion, un savoir ...

MODALITES D'UTILISATION

Cette formation à distance s'utilise sur un ordinateur de configuration bureautique courante sur lequel est préalablement installé un logiciel de lecture d'objets Flash. (Flash player) et JAVA.

La connexion se fait à partir de la plateforme FOAD du CNFPT Formadist, après avoir obtenu des codes de connexion auprès d'un.e référent.e CNFPT.

La formation nécessite (sans que cela soit une obligation absolue), les périphériques de son : de courtes vidéos sont alors proposées.

Des annexes, ainsi qu'un champ lexical est proposé tout au long des apprentissages.

Cette formation peut faire l'objet d'un accompagnement pouvant prendre différentes formes : intégration dans une séquence pédagogique, tutorat à distance, séquences de remédiation en présentiel. Votre référent.e CNFPT vous apportera les précisions nécessaires sur ces modalités d'accompagnement.

INSCRIPTION

Contactez votre service formation pour vous inscrire en ligne sur le site <https://inscription.cnfpt.fr>

Code action : SXINU

Si votre collectivité n'utilise pas encore ce service, contactez l'INSET.